

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION  
DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES  
DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION  
SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX  
Article A123-63 annexe 1-2 du code de commerce)**

*La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation*

Je soussigné(e),

Nom : .....  
(nom de naissance suivi du nom d'épouse)

Prénoms : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : .....  
(Commune, numéro du département et pays si né(e) à l'étranger)

Domicile : .....  
Code postal ..... Commune..... Pays .....

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Monsieur ou Madame <sup>(1)</sup> ..... avec lequel / laquelle <sup>(1)</sup> je me suis marié(e) sans contrat de mariage <sup>(2)</sup> ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à .....

Le .....

Signature de la personne immatriculée :

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>(2)</sup> La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

**Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce**

*Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007*

**Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)**